

# **COMPTE RENDU**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### **DU 24 JUIN 2021**

Le VINOT QUATRE JUIN DEUX MILLE VINOT UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents: ROLLET Philippe, MARGUERON Jean-Paul, COSTA Françoise, DUFRENEY Jean-Marc, DA COSTA Daniel, GRANGE Marie-Paule, VIGIER Josiane, JACON Dominique, CECILLE Nadine, MZATI Chiraze, FAUJOUR Éric, BONARD Michel, DAUCHY Marie, SPAGNOL Clarisse, MANGANO Mario, ROVASIO François, VARESANO José, DURBET Yves, BOCHET Danielle, NORAZ Alain, JAMEN Pascal, VERNEY Sophie, EDMOND Marielle, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, VAILLAUT Éric, DIDIER Jean, HUSTACHE Kristiane, FONTAINE Patrice, CROSAZ Daniel, PERNET Florian.

MASSON Martine,

Membres absents: AZZARITI Félicia (procuration à MZATI Chiraze), VARNIER Nathalie (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), BAUDRAY Fabrice (procuration à DIDIER Guy), MONNOIS Sophie (procuration à PERNET Florian), FRAISSARD Christian (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), BAUDRAY Fabrice (procuration à DIDIER Guy), MONNOIS Sophie (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), BAUDRAY Fabrice (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), BAUDRAY Fabrice (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), DOMPNIER Pascal (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), DOMPNIER Pascal (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), DOMPNIER Pascal (procuration à VIGIER Josiane), DOMPNIER Pascal (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), DOMPNIER Pascal (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), DOMPNIER Pascal (procuration à VIGIER Josiane), DOMPNIER Pascal (procuration à VIGIER Josiane), DOMPNIER Josiane), DOMPNIER JOSIANE (procuration à VIGIER JOSIANE (pro

k, BOIS Hélène (procuration

Secrétaire de séance : François ROVASIO

Conseillers en exercice : 41

Présents: 32

Votants: 40

Date de convocation : 18 juin 2021

N° 20210624	Thème	Délibération	Décisions Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :	Vote
1A	ADMINISTRATION GENERALE	Association des cadets de la Gendarmerie – Attribution d'une subvention Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Attribue une subvention de 500 € à l'Association Cadets de la Gendarmerie de la Savole	Unanimité
1B	ADMINISTRATION GENERALE	Participation au Centre de Vaccination de Saint-Jean-de-Maurienne Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Approuve le plan de financement tel que proposé : la commune établira des titres sur la base de la somme mensuelle x le nombre de fois de fonctionnement ; - Contribue à hauteur de 747 €/mois de fonctionnement pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ; - Autorise Monsieur le Président à finaliser avec les autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale du territoire et signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.	Unanimité
2A	FINANCES	Fonds d'urgence COVID 19 aux collectivités et EPCI pour l'année 2021 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Savoie Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Sollicite le Conseil Départemental de la Savoie pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du fonds d'urgence COVID 19 aux collectivités et EPCI ; - Autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour obtenir cette subvention.	Unanimité
2B	FINANCES	Budget Eau en gestion directe – Décision modificative n°1 Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Approuve la décision modificative n°1 au Budget Eau en Gestion directe telle que présentée.	Unanimité
2C	FINANCES	Reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2021 en référence au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 juin 2019 Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Approuve le reversement de la dotation touristique au titre de l'année 2021 aux communes concernées par le biais des attributions de compensation montants qui ont été précisée en séance ; - Invite les communes concernées à délibèrer favorablement ; - Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.	Unanimité
2D	FINANCES	Demande de subvention transformation numérique du Territoire-France Relance Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Approuve le projet d'acquisition du logiciel Interstis qui se chiffre à hauteur de 8 880 € TTC ; - Sollibre les subventions maximales de l'Etat dans le cadré du dispositif précité ; - Autorise Monièur le Président à réaliser toutes les démanches nécessaires pour obtenir cette subvention.	Unanimité
3A	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un emploi permanent de Chargé de mission Activités de Pleine Nature (APN) et Agriculture à temps complet Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- Décide de créer un emploi permanent de Chargé de mission Activités de Pleine Nature (APN) et Agriculture à temps complet, cadre d'emplois des territoriaux relevant de la catégorie B;  - Dif que cet meploi sera pouvru par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pouvru par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3, 2' de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature très spécialisée des fonctions et des besoins du service. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée; - Dit que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une par les décrets n'2019-1414 du 19 décembre 2019 et n'88-145 du 15 février 1985, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics ; - Dit que le candidat rétenu devra justifier de la possession d'un Bas -3 à Bac +5, d'un diplôme dans le domaine de l'aménagement du territoire, Activités de Pleine Nature (APN), agriculture et d'une expérience professionnelle dans un poste similaire ; - Dit que le rémunération sera basée entre l'indice brut 372 (1e échelon) et l'indice brut 478 (8e échelon) en référence à la grille de rémunération du grade de Technicien territorial, catégorie B; - Dit que les rédist nécessaires sont prévus au budget 2021.	Unanimité
3B	RESSOURCES HUMAINES	Modification du poste d'Assistant de Prévention et du poste de Responsable Paies et Carrières (cat. C) Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- Adopte la proposition du Président telle qu'énoncé ; - Modifie ainsi le tableau des emplois ; - Charge Monsieur le Président à procéder au recrutement de ces agents et l'Autorise à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés ; - Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.	Unanimité
3C	RESSOURCES HUMAINES	Nouvelle organisation de l'Espace Jeunes Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	Décide de la diminution de la quotité du temps de travail du poste d'attaché catégorie A à temps complet en temps non complet 70%. Cet emploi de catégorie A est redéfini à compter du 1er juillet 2021 comme poste de Chargé de mission prévention de la délinquance et projet jeunes et non plus comme poste de responsable du service Jeunesse. Espace Jeunes ;  Décide de la création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe catégorie B à temps non complet 80% pour assurer la direction du service.  Jeunesse — Espace Jeunes, Cet emploi permanent pourre ventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.  L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de rédacteur principal de 1ère classe entre l'indice brut 446 (1er échelon) et l'indice brut 547 (5ème échelon). Les candidats devont justifier d'une expérience professionnelle solide sur un poste similaire et d'un diplôme d'animation ;  Décide de l'augmentation de la quotité du temps de travail du poste d'animateur jeunesse à temps non complet 80% en temps complet ;  Dit que la déclaration de vacance de postes sera transmise au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ;  Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;  Autorise Monsieur le Président à réaliser les démanches nécessaires à la mise en ceuvre de la présente délibération.	Unanimité
3D	RESSOURCES HUMAINES	C'éation d'un poste au service Eau dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences, affecté au service de l'Eau dans les conditions citées ; **Autorise** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.	Unanimité



# **COMPTE RENDU**

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### **DU 24 JUIN 2021**

Le VINGT QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents: ROLLET Philippe, MARGUERON Jean-Paul, COSTA Françoise, DUFRENEY Jean-Marc, DA COSTA Daniel, GRANGE Marie-Paule, VIGIER Josiane, JACON Dominique, CECILLE Nadine, MZATI Chiraze, FAUJOUR Éric, BONARD Michel, DAUCHY Marie, SPAGNOL Clarisse, MANGANO Mario, ROVASIO François, VARESANO José, DURBET Yves, BOCHET Danielle, NORAZ Alain, JAMEN Pascal, VERNEY Sophie, EDMOND Marielle, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, VAILLAUT Éric, DIDIER Jean, HUSTACHE Kristiane, FONTAINE Patrice, CROSAZ Daniel, PERNET Florian,

MASSON Martine,

Membres absents: AZZARITI Félicia (procuration à MZATI Chiraze), VARNIER Nathalie (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), BAUDRAY Fabrice (procuration à DIDIER Guy), MONNOIS Sophie (procuration à PERNET Florian), FRAISSARD Christian (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à VIGIER Josiane), BAUDRAY Fabrice (procuration à DIDIER Guy), MONNOIS Sophie (procuration à COSTA Françoise), MOREAU Alain (procuration à COSTA Françoi

Secrétaire de séance : François ROVASIO

Conseillers en exercice : 41

Présents: 32

Votants: 40

Date de convocation : 18 juin 2021

N° 20210624	Thème	Délibération	Décisions Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :	Vote
3E	RESSOURCES HUMAINES	Nouvelle organisation du Service Enfance Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- Approuve les propositions d'augmentations de temps de travail :  o De 40% pour la directrice du centre de loisirs, il devient ainsi un poste à temps complet, o De 20% pour l'assistante administrative, il devient ainsi un poste à temps non complet 70% ;  - Dit que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié tel qu'énoncé ; - Dit que le crédis nécessaires seront prévus aux budgets primitifs de la collectivité.	Unanimité
4A	ÉCONOMIE - AGRICULTURE	Vente d'un trampoline – Autorisation de signature au Président Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents concernant la vente du trampoline pour montant de 4 741 €.	Unanimité
5A	MOBILITÉ	Indemnisation Covid-19 - Transporteurs Rapporteur : Monsieur Florian PERNET	- Approuve les modalités et les montants de l'indemnisation qui seront versés aux transporteurs de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne du déséquilibre financier lié à l'application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence.	Unanimité
5B	MOBILITÉ	Projet de convention de délégation transitoire – Mandatement du Président pour les actes et conventions en découlant Rapporteur : Monsieur Florian PERNET	- Approuve la convention de délégation de compétence entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de Communes Cœur de Maurienne l'organisation des services de transports Urbains et interurbains, ressort territorial de la 3CMA; - Autroise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que les actes y afférents; - Acte le transfert effectif de la gestion des transports scolaires à la Région à compter du 1er Août prochain.	Unanimité
6A	EAU	Modification du règlement de Service Public d'Assainissement Non Collectif Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Approuve les modifications apportées au règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, à compter de la date à laquelle la présente déliblération est exécutoire ; - Autorise le Président à signer le règlement de service du SPANC et toutes pièces relatives à ce dossier.	Unanimité
6B	EAU	Convention de mandat pour subvention des usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MARGUERON	- Approuve la convention de mandat présentée ; - Donne délégation au président pour signer ladite convention avec l'ensemble des propriétaires maîtres d'ouvrage éligibles à cette aide ; - Précise que les montants versés par le département seront inscrits sur le compte 4582 pour le budget annexe SPANC Coeur de Maurienne Arvan ; - Précise que les montants versés aux usagers seront inscrits sur le compte 4581 du budget annexe SPANC Coeur de Maurienne Arvan ; - Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.	Unanimité
7A	ENFANCE	Opération « Familles en fête » - Demandes de subvention dans le cadre du réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Savoie (REAAP 73) et du Contrat Territorial de Savoie (CTS) du Conseil Départemental Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- Valide le contenu du projet « Familles en fête » et le plan de financement ; - Convient que la structure est en mesure et en capacité de réunir les sommes affectées au financement du projet ; - Autorise Monsieur le Président à rechercher et solliciter les financements et partenariats nécessaires à la réalisation du projet ; - Autorise Monsieur le Président à signet tout acte relatif à sa concrétisation.	Unanimité
8A	JEUNESSE	Convention de partenariat avec le Lycée Paul Héroult Rapporteur : Madame Danielle BOCHET	- Accepte la rédaction d'une convention pour encadrer le partenariat entre le service Jeunesse et le lycée Paul Héroult de Saint-Jean-de-Maurienne ; - Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à sa concrétisation,	Unanimité
9A	COMMUNICATION	Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et les communes membres pour des prestations Vidéo de Maurienne Rapporteur : Madame Chiraze MZATI	- Approuve le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et les communes souhaitant la réalisation de vidéos.	Unanimité
9B	COMMUNICATION	Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'association « Mauriennisez-vous » Rapporteur : Madame Ohiraze MZATI	- Approuve le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'association « Mauriennisez- vous ».	Unanimité

Fait à Saint-Jean-de-Maurienne, le 25 juin 2021

Le Président, Jean-Paul MARGUERON